C0077

GESTION FINANCE FISCALITE FISCALITÉ

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET IMPÔTS CONNEXES : LES POINTS CRITIQUES

1 JOUR (7 h) - DISTANCIEL OU PRÉSENTIEL

Se (re)mettre à jour sur le régime fiscal des organismes Hlm

Les organismes de logement social sont soumis à l'impôt sur les sociétés depuis le 1er janvier 2006. Toutefois, certaines de leurs activités, telles que la location sociale ou l'accession sociale, continuent à bénéficier d'une exonération. L'application de ces règles d'imposition, qui conduit à sectoriser les différentes activités de l'organisme, nécessite une analyse précise des opérations réalisées. Elle s'appuie notamment sur la distinction entre les activités relevant du "service d'intérêt économique général" et celles qui n'en relèvent pas. Elle suppose de connaître à la fois le cadre général, les "points critiques" susceptibles d'être contrôlés en priorité par l'administration ainsi que les dernières évolutions issues des lois de finances récentes. Il est également nécessaire de bien appréhender les solutions particulières à certaines activités : prestations entre organismes Hlm, évolution du statut du logement intermédiaire (les logements locatifs intermédiaires ne sont plus exonérés depuis le 1er janvier 2020), régime des locaux commerciaux (qui a également évolué en 2020)... La formation s'appuie sur l'actualité légale, doctrinale et jurisprudentielle ainsi que sur l'analyse des contrôles fiscaux dont font l'objet les organismes.

PUBLIC

Responsable comptable ou financier.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

OBJECTIFS

› analyser le régime applicable aux différentes activités dans les meilleures conditions de sécurité

› utiliser des connaissances précises pour optimiser son résultat final.

PÉDAGOGIE

Des exposés didactiques alterneront avec des questions techniques et les réponses aux questions des participants.

ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

ANIMATION

Pascale LOISEAUX, Fiscaliste.

DATES DES SESSIONS INTER

le 2 mars 2027 - Distanciel
le 29 juin 2027 - Distanciel
le 26 novembre 2027 - Présentiel à Paris
le 26 novembre 2027 - Distanciel

PRIX NET : **830 EUROS**

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

anne.de-poulpiquet@afpols.fr - 06 61 15 23 39

EN INTRA

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

DEMANDE DE DEVIS : intra@afpols.fr

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur.
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

L'impôt sur les sociétés

- le champ d'application - activités imposables - activités exonérées : la location de logement, les opérations d'accession à la - propriété, les activités en lien avec les copropriétés, la location ou vente de locaux commerciaux...
- l'identification des opérations nécessitant une analyse spécifique (opérations entre organismes, société de coordination, - certificats d'économie d'énergie...)
- l'assiette et le calcul de l'impôt sur les sociétés, les règles de ventilation

Les conséquences sur les autres impôts

- les contributions additionnelles
- la taxe d'apprentissage
- la Contribution Économique territoriale

Les points critiques

Les solutions particulières.

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent